

## Brève réponse à la lettre CONTROVERSES n°33

Honnêtement j'ai de la peine à suivre les deux personnages caricaturaux de ce numéro de Controverses. Le défenseur du quartier joue son rôle, et il a raison, **à son échelle**. Autrement dit il défend la vision , la sensibilité, et les raisons de l'intérêt commun de ce territoire. Intérêt commun , invisible au quotidien, et révélé par un projet qui ne peut être que dérangeant. **Tous les projets** sont dérangeants pour un territoire qui a son histoire, sa vie quotidienne, ses habitudes et parfois traditions. Ce sont des valeurs réelles, et d'ailleurs valeurs économiques aussi car elles jouent un rôle important dans la caractérisation de marché du foncier local et de l'habitat. Pour l'habitant les valeurs sensibles sociales, économiques de son habitat (au delà de son logement) sont connues ici et maintenant, alors que le projet le plus souvent promet un avenir meilleur dont on ne mesure pas la temporalité...Il en est autrement lorsque sur le territoire émergent des porteurs reconnus de revendications vis à vis des acteurs extérieurs, les collectivités locales sur l'urbanisme par exemple, ou vis à vis de l'Etat pour l'école, ou l'Office HLM pour les espaces de proximité etc...plus rarement hélas des promoteurs.

Les porteurs de projet cités ici ne sont pas un ingénieur, mais un regroupement d'acteurs qui estiment représenter les intérêts d'un territoire plus vaste, d'une population bien plus importante, par le nombre et parfois par les enjeux tels qu'ils les voient. Et ils sont parfois incompréhensibles dans leur vision de leur intérêt commun, qu'ils baptisent intérêt général. Bref, ils englobent le territoire du quartier à **leur échelle**, qui est à la fois urbaine et économique et sociale, encadrée par des institutions publiques convaincues de leur légitimité à agir, fut ce par contrainte. Ou par la participation ou par la négociation.

C'est là que se posent de façon contemporaine les questions que vous précisez en fin de lettre. Quelle participation de l'habitant à ce qui le concerne, ex-ante? La longue expérience de la politique de la ville sur ce sujet mérite d'être interrogée: la Commission Nationale du Développement Social des Quartiers (CNDSQ) fondée par Dubedout considérait que le lien opérationnel devait être entre les habitants et la Commission, purement étatique. La participation y a été vivace, c'était neuf et les thèmes négociables localement étaient de vie quotidienne (exemple: les actions "rue sans accident"). Le passage à la Délégation Interministérielle à la Ville a fait des élus locaux les partenaires dominants qui négociaient avec l'Etat. Puis le Ministère de la Ville a créé les Sous préfets , etc..je passe. Les niveaux, les échelles de la participation se sont déplacés vers le haut, et ont été instituées les procédures de Consultation, c'est à dire un projet déjà cadre pour lequel on demande un avis, dont, on ne sait jamais, il pourrait être suivi.

Tous, du quartier aux administrations centrales, ont de bonne foi le plus souvent travaillé au "bien être collectif" que Controverses met en avant. Or toutes les confrontations des modalités d'action sur les territoires sont portées par des convictions du bien collectif de chacun à l'échelle de sa communauté, versus le bien collectif à une échelle plus globale. Si l'intérêt du plus grand nombre l'emporte le plus souvent, c'est aussi la seule définition de la démocratie instituée dont nous disposons.

Pour revenir au cas présenté du square Guiu et de Hoche, je vois le bien-être qu'il apporte, je ne connais pas suffisamment sur le plan technique le projet et ne peux que me reporter à l'enquête publique. Dans son rapport le Commissaire enquêteur au paragraphe 8 prend parti en considérant que le square Guiu était légitime dans sa défense de son environnement , mais que l'échelle du

projet , protégeant une population importante correspondait à l'intérêt général (notion qui se distingue juridiquement de l'intérêt collectif et à plus forte raison du bien collectif). L'intérêt collectif de l'habitat autour du square est-il opposable à l'intérêt collectif plus large de l'agglomération, compétente en matière hydraulique (GEMAPI, cadereaux etc...). L'intérêt de sécuriser les effluents du cadereau d'Uzes n'est pas contestable, la solution proposée a peut être des alternatives non étudiées et encore moins négociées?

André Bruston